

Règlement 2025
Toutes les infos sur www.lesptitsmoteurs.com
Organisation et inscriptions en fonction des règles sanitaires en vigueur
les 1 et 2 novembre 2025

Article 1 - PARTICIPATION

Sur les 2 parcours : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Du fait de son inscription, le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celui-ci.

L'épreuve de 8,5 km est ouverte à tous licenciés ou non à partir de 16 ans (né en 2009 et avant).

L'épreuve de 17 km est ouverte à tous licenciés ou non

Pour des raisons de sécurité nous ne pouvons accepter les canicross et les poussettes .

Personnes mineurs :

Doivent obligatoirement avoir une décharge parentale et un questionnaire relatif à son état de santé rempli avec leurs parents.

A défaut elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois .

Personnes majeures :

D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées .

D'une attestation PPS (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que **la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière.

Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Site <https://pps.athle.fr>

Article 2 – HORAIRES

Dimanche **2 novembre 2025** départs : **9h30 le 17 km** et **9h45 le 8,5 km** au pied de la Maison pour Tous (chemin de l'aumônerie), commune de Nouaillé Maupertuis (Vienne)

Article 3 – INSCRIPTIONS

En ligne via le site lesptitsmoteurs.com au tarif de 8€ pour le 8,5km et 10€ pour le 17km **(+1 € de frais de transaction)** .

Jusqu'au vendredi 30 octobre minuit . Samedi 1 novembre 2025 de 15h00 à 18h00 et le dimanche 2 novembre 2025 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous au tarif de 11€

Article 4 - RETRAIT DES DOSSARDS

Samedi 1 novembre 2025 de 15h00 à 18h00 et le **dimanche 2 novembre 2025 de 7h30 à 9h00 à la Maison pour Tous** (chemin de l'aumônerie).

Un coureur = un dossard (pas de distribution groupée pour les clubs) et [inscription courses enfants](#)

Article 5 – BALISAGE

Aucun balisage au sol ne sera effectué, afin de préserver l'environnement.

Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes « 8km et 17km » et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

Article 6 – SÉCURITÉ

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout au long du parcours en des endroits stratégiques.

L'assistance médicale sera assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs seront dotés d'un téléphone portable.

Article 7 – RAVITAILLEMENT : Pas de gobelets à disposition, prévoir éco-tasse .

Sur le parcours de 8,5 km : un ravitaillement au bout de 5 km.

Sur le parcours de 17 km : deux ravitaillements au bout de 7 km et 12,5 km.

Article 8 - CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Chaque participant doit courir sur l'épreuve sur laquelle il est inscrit (8,5 km ou 17 km).

Tout participant qui effectuera une autre distance ne sera pas classé, il sera arrêté avant le franchissement de la ligne d'arrivée.

La présence des participants récompensés est obligatoire.

Sur chaque parcours, seront récompensés : les 3 premiers au scratch (hommes et femmes) et les premiers de chaque catégories.

Article 9 - SANCTIONS

Tout participant surpris à ne pas suivre le balisage ne sera pas classé.

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détrit, faisant preuve d'anti - sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié (aucune réclamation ne sera possible).

Article 10 - ASSURANCE ET RESPONSABILITÉ

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence ; il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation ne peut en aucun être tenue responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une mauvaise préparation physique. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 11 - ANNULATION COURSE

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Article 12 - COURSE Enfants

Départ à 8h45 pour les **9 ans et moins (1km)** et **9h00** pour les **10ans à 15 ans (2km)**

Article 13 - Marche chronométrée

Distance : 8,5km même parcours que la course de 8,5 km , départ à 10h . Présentation d'un PPS de moins de 3 mois . Site <https://pps.athle.fr>

Article 14 – CHALLENGE : Au Fil du Miosson

COURSE	DATE	Petite distance	Grande distance	Résultats
Trace des Cagouilles	26/10/25	8,5 km	17 km	Temps cumulés des trois courses
Trail des Sangliers	07/12/25	10 km	17km	
Trail du Miosson	01/02/26	8,5km	15km	

Il sera établi deux classements scratchs : hommes et femmes ainsi que des classements par catégorie.

Ces classements seront réalisés pour chaque type d'épreuve : Petite distance - Grande distance - Petite distance Marche Rapide

Chronométrée

DOUCHES AU STADE